

Séance du conseil municipal du 17 octobre 2023

Le conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 octobre 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS.

Excusée : Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, et plus particulièrement à Flavian BADELET qui assiste à son premier conseil municipal.

Il propose ensuite d'observer une minute de silence en hommage aux derniers événements qui se sont déroulés ces derniers jours.

Puis il propose de rajouter un point à l'ordre du jour, l'approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes – accepté à l'unanimité des membres présents – point n°8.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Chasse : bail 2024-2033
5. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
6. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
7. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets
8. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4) Chasse : bail 2024-2033

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la **commission communale consultative de chasse**, qui s'est réunie le 02 octobre dernier :

1. prend acte de la décision des propriétaires, publiée le 14 septembre 2023 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole ;

2. décide de fixer à 269 ha 33a 64ca la contenance des terrains à soumettre à la location ;

3. décide de procéder à la location en un seul lot comprenant **269 ha 33a 64ca** :

lot n° 1 : 269 ha 33a 64ca

dont 55ha 51a 56 ca boisé

sur le ban communal d'Aspach ;

4. décide de mettre le lot en location de la façon suivante :

Par convention de gré à gré avec le locataire en place

5. décide d'adopter le principe de clauses particulières et de les reporter dans le plan de gestion cynégétique : (clauses financières particulières, restrictions particulières à l'exercice de la chasse, renseignements d'urbanisme...)

- Les promeneurs sont prioritaires ;

- Les chasseurs s'engagent à mettre les panneaux en place lors des battues à l'entrée **de tous les chemins**, et de les enlever à l'issue de leur chasse ;

- les locataires de la chasse devront être présents tout au long de l'année et particulièrement sur des périodes citées afin de limiter la population de sangliers pour limiter les dégâts.

6. décide pour le lot loué par convention de gré à gré de fixer la mise à prix comme suit :

lot n°1: 2.500.- € ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré.

7. décide de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du propriétaire ;

8. décide de tolérer le pacage des moutons / de pâturage / de vaine pâture au cours de la période du présent bail, avec désignation des lieux et dates auxquels ils sont autorisés ;

9. décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais d'engrillagement ou de protection individuelle des plantations ;

10. décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais de création et d'entretien d'aménagements cynégétiques ;

11. décide de ne pas réviser le loyer annuellement (1 abstention)

12. autorise Monsieur le Maire à poursuivre les opérations et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

5) Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de

présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

La commune d'Aspach n'est pas concernée par ce rapport car la fourniture en eau potable vient d'un autre réseau, mais elle doit l'approuver.

Monsieur le Maire informe les conseillers que certaines communes du Jura alsacien prennent l'eau dans les roches, il n'y a donc pas de réserve. En cas de manque de pluie, ces communes doivent être citernées.

6) Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

En ce qui concerne l'assainissement, les dépenses engagées par la Communauté de Communes Sundgau sont très importantes car il faut que l'eau rejetée soit propre.

La DSP (délégation de service public) a été confiée à SUEZ depuis le 19 septembre 2022.

La commune d'ASPACH compte 1140 abonnés.

7) Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

La collecte du lundi a permis de réaliser des économies grâce aux efforts des citoyens.

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

8) Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2022 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission mobilité réfléchit à trouver une alternative au transport en commun qui n'est pas assez rentable ni assez cadencée (covoiture?)

L'effort en faveur de la sobriété énergétique doit continuer.

9) Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- La 1ère réunion du lancement du projet de re-végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire a eu lieu avec les enseignants et la Maison de la Nature du Sundgau, avec proposition du calendrier des différentes phases du projet. Une réunion sera organisée avec le personnel communal le 6 novembre prochain, suivie d'une rencontre le 14 novembre avec les parents, les enseignants, le personnel communal et les membres du conseil municipal à la MDA (ou à la salle polyvalente en fonction du nombre de participants).

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- La commission s'est réunie le 3 octobre dernier.
- mardi 7 novembre : réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes.
- mardi 12 décembre : apéritif dinatoire CM-personnel.
- samedi 06 janvier 2024 : rassemblement des forces vives du village(carpes-frites), animation avec Sax o'clock.
- Dimanche 07 janvier 2024 : fête des aînés : animation avec Sax o'clock, Emeline (en attente de la réponse de la chorale).
- Samedi 21 octobre aura lieu l'AG du sous-groupe de l'UNC d'Altkirch. Le vin d'honneur est offert par la commune, il faudra du monde pour le service vers 11h30 et pour le rangement l'après-midi.
- Devis pour plantation d'arbres vers le stade en cours.
- Attente du devis d'Orange Bleu pour le report des noms de l'ancien monument aux morts.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité

- La commission s'est réunie sur place le 26 septembre dernier.
- Les coussins berlinois seront finalement posés Rue de l'Espérance.

- Réflexion sur l'installation d'un panneau stop à l'intersection Route de Thann/Rue du Réservoir (l'Unité routière émet un avis défavorable) et sur la mise en place d'obstacles physiques.
- Une bande jaune « interdiction de stationner » a été peinte à l'entrée du village côté Spechbach après l'écluse.
- Problème de circulation autour des écoles : le guide de la circulation a été distribué à tous les enfants, une sensibilisation a été faite à l'école avec le Maire et Mme STEVANOVIC, marquage au sol Rue des Merles, et prévention avec des agents communaux. Un rappel sera effectué auprès des parents après les vacances de la Toussaint, et une demande d'intervention sera faite auprès de la Brigade Verte.
- Suite à la construction de quatre nouveaux logements Rue de l'Espérance, le carrefour sera réorganisé (avec la pose de coussins berlinois).
- Une zone école sera matérialisée avec marquage et pose de panneaux.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Suite à la réflexion sur l'acquisition d'une machine permettant de broyer l'herbe des accotements des chemins et des espaces verts de la commune, et après une saison 2023 de tests, un point a été fait avec les ouvriers communaux. Il est décidé de ne pas procéder à cet achat et d'utiliser les machines de la commune pour le moment. Le broyage complet des espaces verts sera reporté à la fin de l'été, le strict minimum sera tondu durant la saison (moitié des chemins) afin de permettre la nidification des insectes.
- En ce qui concerne le travail en hauteur, la commune ne dispose plus d'échafaudage aux normes, alors que certains chantiers se profilent (nettoyage des gouttières à la Litten et remplacement de celles de la réserve communale notamment). L'idée est soit d'acheter un nouvel échafaudage (environ 3 400.-€), soit d'en louer un ponctuellement (216.-€/semaine). La question des habilitations se pose, un point sera fait pour le travail en hauteur ainsi que pour le montage et démontage des échafaudages.
- Les trois mâts portant les drapeaux devant la mairie seront modifiés afin de faciliter et sécuriser le remplacement des drapeaux en cas de besoin.
- Le nettoyage de la façade ouest du clocher de l'église à l'aide d'un drone devrait avoir lieu dans les prochains jours.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- La commune a 424 abonnés sur la plateforme d'information Illiwap. Ce nombre est en croissance régulière depuis début 2022. Rappelons qu'il s'agit du canal privilégié pour la diffusion d'alertes instantanées (coupures de réseaux...).
- Seules trois personnes ont répondu au sondage sur l'utilisation du parc à bosses lancé dans le dernier bulletin Tout Aspach. Aucune statistique ne peut donc en être déduite.
- On note un petit pic de connexions au site communal autour de la date de parution du bulletin municipal (parution en ligne signalée via Illiwap) mais bien inférieur à ce qui était attendu compte-tenu du fait que seuls 120 exemplaires papiers du bulletin ont été distribués aux personnes inscrites à cet effet. Soit l'information n'est pas passée soit beaucoup de gens ont oublié de s'inscrire pour recevoir le bulletin imprimé.

Un des terrains de pétanque a été désherbé par les ouvriers, un point sera fait avec Monsieur SEMPROLI pour l'entretien l'année prochaine.

Une pancarte sera installée sur le 2^e terrain informant qu'il ne sera pas entretenu par la commune.

Il est proposé de créer un terrain de pétanque sur la moitié du terrain de foot. Une réflexion sera entamée afin de créer un attrait aux différentes zones.

10) Compte-rendu des commissions intercommunales

SIASA : Madame LIDY fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée ce même jour :

- La cotisation 2024 ne devrait pas augmenter
- La gare routière située entre le collège et le lycée ne sera plus gérée par le SIASA à compter du 31 décembre 2023 : elle sera reprise soit par la mairie d'ALTKIRCH soit par la région Grand Est (espaces verts – éclairage public – passerelle)
- Création d'un poste d'agent administratif à raison de 5h hebdomadaire.

BRIGADE VERTE : la réunion aura lieu la semaine prochaine.

MJC : Sandrine JOLY fait le compte-rendu de l'AG qui s'est déroulée le 13 octobre dernier :

- Le bilan de la saison 2022-2023 fait apparaître un résultat positif de 11 185.-€ qui viendra en déduction de la dette existante.
- Au 30/06/2023, le nombre d'adhérents est de 2 738 (2021-2022 : 2 301 adhérents)
- Budget 2023-2024 : le souhait de la MJC est de maintenir le nombre d'adhérents à 2 700 au 30 juin 2024.
- Le projet associatif a été retravaillé par quelques membres du CA et validé lors des derniers CA et assemblée générale.

Communauté de Communes SUNDGAU : Monsieur le Maire présente le bilan de mi-mandat.

Un courrier expliquant la hausse de la taxe foncière a été adressé à toutes les communes.

11) Divers

- 1) Serge STIMPFLING demande si la recherche des bornes a été faite rue de Walheim, à l'occasion des travaux qui y ont été faits. Le maire répond que le géomètre qui a réalisé l'étude considère que les relevés topographiques sont suffisants. Alain WOLF précise que la recherche des bornes ne se fait que plus tard, si nécessaire et à la demande de la commune (ou des particuliers).
- 2) Pour la rue de la Forêt et la Rue des Jardins, les plans topographiques ont été envoyés pour un chiffrage des travaux au plus juste. Une fois ce chiffrage rendu, nous pourrions déterminer quels travaux peuvent être réalisés et dans quelle(s) rue(s) : rue de la Forêt et/ou rue des Jardins.
- 3) Régis BRAND demande si les bordures de trottoirs de la portion de la rue de Thann actuellement en travaux seront changées par la même occasion. Le maire confirme que celles qui peuvent être changées au cours des travaux le seront. Le coût exact de cette opération est encore en attente.

Il ajoute qu'au cours de ces travaux d'adduction d'eau, un tunnel sous-terrain a été mis au jour, au niveau de l'ancienne entreprise de vente de gaz et de fuel, rue de Thann. Ce tunnel

gênant l'avancée des travaux, il a été nettoyé par Sanicurage afin de pouvoir être tuyauté et rebétonné.

- 4) Fabien SCHOENIG annonce qu'une réunion avec M. GEYER (du Vélo-Club Sundgau) est prévue afin d'évoquer les Championnats de France de Cyclisme sur Route de l'Avenir qui auront lieu du 8 au 12 mai 2024 sur le territoire du Sundgau. En effet, les possibilités de parcours évoqués passeraient entre autre par ASPACH, ce qui pourrait bloquer la circulation dans le village pour tout ou partie du week-end.

Plusieurs maires sundgaviens ont marqué leur mécontentement car ils ont appris la nouvelle par voie de presse, sans aucune consultation préalable des communes potentiellement concernées.

Le marché aux puces sera donc décalé au week-end précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Fabien SCHOENIG
Maire d'ASPACH

Salomé REICHLIN
Secrétaire de séance